

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



26 JUIN 2018

N° 38

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE



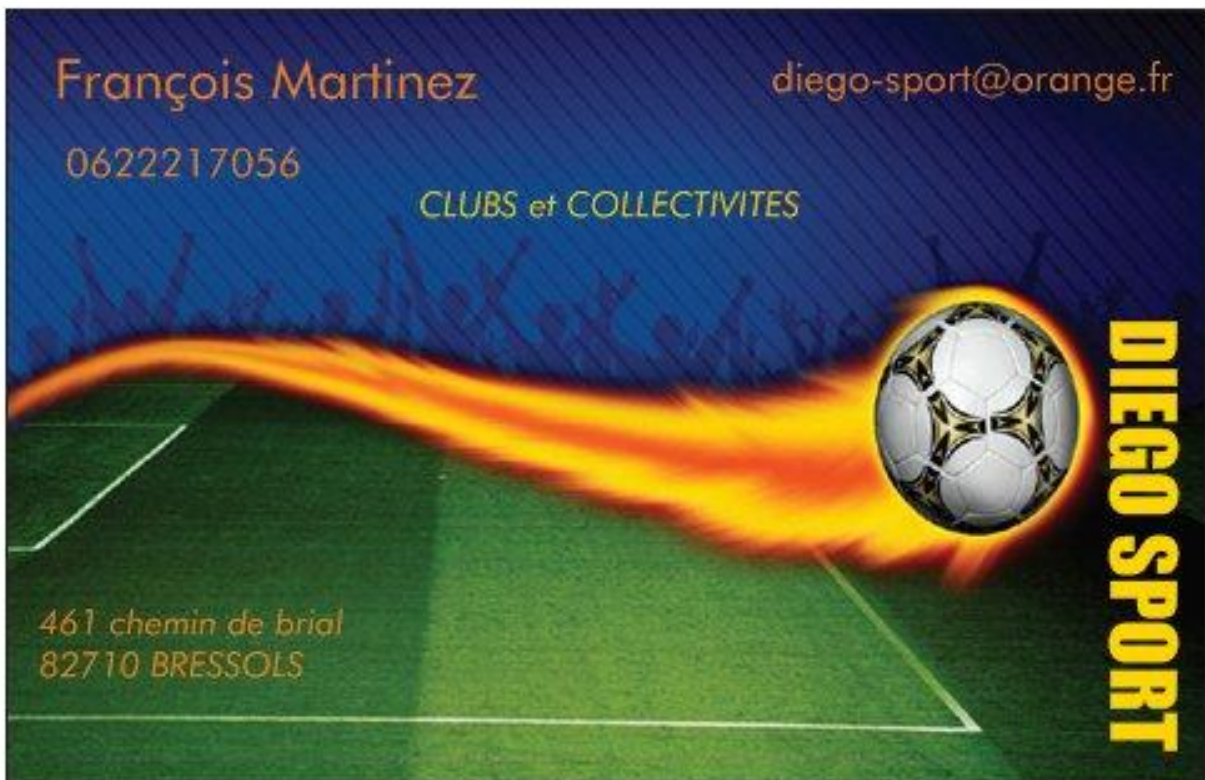
- Réunion de la Commission,
- Compte rendu de l'Assemblée Générale des Clubs.



SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 25 juin 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE

PRESENTS : AC2L, ASCA, USA FOOT, ALTRAN CA SUD OUEST, FSGT AUCAMVILLOISE, US CAF, ASC CNES, USEMA COLOMIERS, AS DR TOULOUSE, DYNAMO FC, ASEAT, FORZA VIOLA FC, IO TEAM, US LABEGE, LES SHADOCKS DE SEILH, LES VIEILLES CANAILLES, MECAPROTEC FC, MISTRAL P.L., NEW TEAM, PASPORT, FC POTO, FA ROQUES, AJ SAINT EXUPERY, AS SAINT LOUP CAMMAS, SCLE FOOT, SB SPORT FC, SHAKHTAR TOLOSA, SOPRA FOOT, ATHLETICO TOLOSA, TOLOSA FOOT SYSTEM et TOULOUSE SA.

ABSENTS: DYNAMO AGAFOUS FC, FONBO FC.

DEBUT DE LA SEANCE : 19h20

Tout d'abord, la Commission remercie tous les participants à cette Assemblée (31 clubs sur 33) et espère que chacun trouvera un certain intérêt à ce qui se fait et se dit durant cette soirée. Petit rappel important: **un club ne sera pas considéré comme participant à cette assemblée s'il ne participe pas au vote.**

Avant d'avancer dans l'Assemblée, un point est nécessaire, rappeler nos motivations. Même avec un esprit compétitif, il ne faut pas oublier les raisons pour lesquelles nous pratiquons à la FSGT, et en premier lieu pour passer de bons moments.

Nous vous remercions pour la situation qui s'est considérablement améliorée depuis quelques temps.

Après ce bref rappel, nous souhaitons la bienvenue avec la remise du fanion à la nouvelle équipe, en espérant qu'elle a passé une bonne saison au sein de notre comité, LES VIEILLES CANAILLES
Deux scrutateurs sont nommés : Messieurs **Stéphane LEBERTRE** (LES VIEILLES CANAILLES) et **Romain ANGELY** (FC POTO).

Avant la présentation des différents comptes-rendus, la secrétaire de la FSGT, Myriam FRANGNE, intervient pour présenter la nouvelle disposition concernant les demandes de licences, directement enregistrées par les clubs sur le site à partir de la saison prochaine (uniquement pour les renouvellements). Un document explicatif est intégré à votre dossier.

COMpte RENDU D'ACTIVITE (par Jean-Claude LECRU)

Cette saison, quatre équipes n'ont pas reconduit leur engagement : ACERSO CS, AUTERIVE DF, MIRAIL UNITED et FA ROQUES B. Une équipe a été exclue : AFPT FC. Une équipes est venue nous rejoindre (cité plus haut).

Nous avons au début de la saison **35 équipes** pour **33 associations affiliées**.

Sur les 35 équipes ayant participé à la saison (11 équipes d'entreprises et 24 équipes locales), 10 disposaient d'un terrain, dont 8 à l'extérieur de Toulouse.

◆ **Calendriers** : (par Jean-Claude LECRU)

Malgré le peu de créneaux donnés cette année encore par la mairie de Toulouse, nous avons pu organiser nos compétitions convenablement, d'autant plus que les conditions climatiques ne nous ont pas trop handicapés.

Nous avons pu équilibrer les équipes entre les « stabilisés », les « synthétiques » et les « herbes ». Espérons que la mairie nous donnera la saison prochaine un peu plus de créneaux, et sur de bons terrains.

Pour mettre au point ces calendriers, nous tenons compte de beaucoup de critères et de disponibilités donnés par les clubs. Nous faisons notre possible pour satisfaire le maximum de vos souhaits.

Les conditions climatiques cette saison, nous ont contraints à reporter **55** rencontres (contre 44 la saison dernière), **Pour la saison à venir, n'oubliez pas de nous indiquer sur votre dossier d'inscription les dates auxquelles vous ne pouvez pas jouer pendant les vacances scolaires.** Nous essaierons dans la mesure du possible de vous éviter ces dates de vacances, en fonction des rencontres en retard à jouer. Nous vous demandons encore une fois de **rester vigilants pour les matchs de rattrapage.** Les équipes ayant des rencontres en retard doivent savoir qu'elles joueront **automatiquement** pendant les journées de rattrapage, **souvent programmées** pendant les vacances scolaires. Aussi, si vous ne pouvez pas être disponibles pendant ces dates, prévenez-nous avant la programmation du bulletin. Sinon nous risquerions d'être contraints de vous pénaliser. Comprenez qu'il est délicat de rendre les terrains au service des sports alors que nous sommes tout le temps en train de les presser pour qu'ils nous les attribuent. **Notez aussi vos indisponibilités pour la semaine du 8 mai durant laquelle les rencontres se joueront lundi, mardi, jeudi et vendredi.**

Vous avez dans le dossier un calendrier « prévisionnel ». Sachez qu'il peut être modifié en fonction des aléas de la saison, et que c'est celui qui **paraît toutes les semaines dans le bulletin qui fait foi.** Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la programmation sur le bulletin.** Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe.** Si ce document n'est pas fourni, la demande ORIGINALE, et obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

Le calendrier définitif dépendra du nombre d'équipes engagées. Alors renvoyez nous vite vos engagements, et ceci avant le **30 juillet. Faites-le avant de partir en vacances.**

La saison débutera la **semaine 38 (lundi 17 septembre)** par les coupes Delaune et Occitane. En raison des vacances de Noël tardives, la journée de rattrapage aura lieu la seconde semaine des vacances. Notez-y vos indisponibilités.

Sachant qu'il faut 7 jours pour qualifier un nouveau joueur, prenez vos précautions pour faire vos licences et les qualifier. **Tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence complète ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.**

En raison des jours fériés de juin 2019, les finales des coupes départementales sont programmées pour le **25 mai.**

Les dates **officielles des rencontres** sont celles marquées sur le bulletin. En ce qui concerne la programmation des matchs sur le bulletin, sachez que lorsque votre match est marqué « **à définir** », il est **en attente** de terrain mais vous **jouerez bien la semaine définie.** Nous vous avertissons dès que nous connaissons les terrains. Alors prévenez vos joueurs qu'ils auront bien le match la semaine programmée.

Nous maintenons une journée la semaine des vacances scolaires de "Toussaint".

◆ **Championnat** : (par Jean-Claude LECRU)

L'ensemble des compétitions s'est déroulé dans un bon esprit en général. Voici les classements définitifs :

Rappel des critères pris en compte en cas d'égalité de points :

- ❶ nombre de rencontres jouées,
- ❷ goal-average particulier entre les deux équipes,
- ❸ classement au challenge de la Sportivité,
- ❹ goal-average général,
- ❺ buts marqués.

EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1 ^{er}	USEMA COLOMIERS (-2)	43	14	10	1	3	0	0	0	40	22	+18
2 ^{eme}	AJ SAINT EXUPERY	40	14	7	5	2	0	0	0	43	28	+15
3 ^{eme}	ASEAT (-2)	33	14	5	6	3	0	0	0	25	19	+6
4 ^{eme}	LES SHADOCKS DE SEILH	31	14	5	3	5	1	0	0	28	31	-3
5 ^{eme}	US LABEGE	30	14	5	1	8	0	0	0	27	27	0
6 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA B	29	14	4	3	7	0	0	0	24	39	-15
7 ^{eme}	PASPORT	28	14	3	5	6	0	0	0	25	27	-2
8 ^{eme}	ASC CNES (-2)	24	14	4	1	8	0	0	1	19	41	-22

PROMOTION EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	Bp	Bc	DIF
1 ^{er}	ATHLETICO TOLOSA A	41	12	9	2	1	0	0	0	34	15	+19
2 ^{eme}	MECAPROTEC FC	37	12	8	2	1	0	1	0	39	15	+24
3 ^{eme}	FC POTO (-2)	36	12	8	2	2	0	0	0	32	15	+17
4 ^{eme}	MISTRAL P.L. (-2)	24	12	5	1	4	0	2	0	26	34	-8
5 ^{eme}	FA ROQUES	20	12	2	3	6	1	0	0	18	31	-13
6 ^{eme}	FONBO FC (-2)	17	12	2	2	7	0	0	1	13	29	-16
7 ^{eme}	SHAKHTAR TOLOSA	16	12	2	0	8	0	0	2	21	46	-25
8 ^{eme}	SCLE FOOT	FORFAIT GENERAL										

HONNEUR												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ALTRAN FOOT	43	12	10	1	1	0	0	0	43	17	+26
2 ^{eme}	FSGT AUCAMVILLE	39	12	9	0	3	0	0	0	46	23	+23
3 ^{eme}	AS ST LOUP CAMMAS (-2)	38	12	9	1	2	0	0	0	42	20	+22
4 ^{eme}	SB SPORT FC (-2)	25	12	5	1	5	0	1	0	31	35	-4
5 ^{eme}	ASCA	20	12	3	0	8	0	0	1	18	43	-25
6 ^{eme}	FORZA VIOLA FC	16	12	2	1	6	0	1	2	16	30	-14
7 ^{eme}	NEW TEAM (-2)	14	12	1	2	8	0	1	0	15	40	-25
	AC2L	FORFAIT GENERAL										
	DYNAMO AGAFOUS FC	FORFAIT GENERAL										

PROMOTION HONNEUR												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	IO TEAM	60	18	14	2	0	1	1	0	64	19	+45
2 ^{eme}	TOULOUSE SA	56	18	12	2	4	0	0	0	68	35	+33
3 ^{eme}	LES VIEILLES CANAILLES	47	18	9	4	3	0	1	1	57	41	+16
4 ^{eme}	DYNAMO FC	46	18	8	6	2	0	1	1	46	32	+14
5 ^{eme}	SOPRA FOOT	36	18	5	3	10	0	0	0	42	56	-14
6 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA C	36	18	6	0	12	0	0	0	37	58	-21
7 ^{eme}	TOLOSA FOOT SYSTEM	35	18	5	4	7	1	0	1	34	50	-16
8 ^{eme}	AS DRT	35	18	5	4	7	0	2	0	29	53	-24
9 ^{eme}	USA FOOT	35	18	5	4	7	1	1	0	58	60	-2
10 ^{eme}	US CAF (-2)	29	18	4	3	9	0	2	0	40	75	-35

ATHLETICO TOLOSA C / SOPRA FOOT: 5-0*1-9

USA FOOT / TOLOSA FOOT SYSTEM: 2-2*10-4

Pour les montées et les descentes, les deux premiers de chaque poule montent en division supérieure, les deux derniers descendent. Concernant la Promotion Excellence, ATHLETICO TOLOSA A ne pouvant pas monter, (ATHLETICO TOLOSA B étant déjà en Excellence), c'est FC POTO qui accède à la division supérieure. **Mais la composition et le nombre définitif de poules, ainsi que les montées et descentes réelles dépendront du nombre d'engagements.**

◆ **Coupe de la Ligue**: (par Jean-Claude LECRU)

Pour compenser le manque de rencontres des poules à huit équipes, nous avons organisé cette coupe qui a été remportée par LES SHADOCKS DE SEILH devant FC POTO. Cette coupe sera reconduite, ainsi que la coupe du Comité, en fonction du nombre d'équipes par poule de championnat.

◆ **Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin** : (par Jean-Claude LECRU)

40 équipes se sont engagées dans cette compétition dont **cinq** équipes de Foot à 7, ASLCV, BELBARIANS, GRASILIENS-TCMS, CNRS-LAAS et SCNT. La compétition s'est déroulée dans un très bon esprit. Pour la finale, MECAPROTEC FC a battu USEMA COLOMIERS par 3 à 2, au bout d'un long suspense.

◆ **Coupe de Printemps** : (par Jean-Claude LECRU)

Cette coupe aussi s'est bien déroulée jusqu'au bout et a vu une équipe de division triompher de toutes les autres et s'imposer en finale devant MOISTRAL P.L.

◆ **Coupe Auguste Delaune** : (par Jean-Claude LECRU)

13 équipes ont participé à la phase départementale. L'US LABEGE s'est hissée jusqu'en huitième de finale. Félicitations. Le tirage au sort de la 1^{er} phase de la coupe Auguste Delaune pour 2017 / 2018 se déroulera le **lundi 27 Août**, à 19h00, au siège du Comité. Il en sera de même pour le tirage au sort de la Coupe Occitane.

◆ **Coupe Occitane** : (par Jean-Claude LECRU)

20 équipes ont participé à cette compétition. C'est l'USEMA COLOMIERS qui remporte notre première coupe Occitane devant une équipe de promotion honneur : IO TEAM.

◆ **Sélection Haute-Garonne** : (par Pierre-Jean BERNARD)

Nous avons relancé la Sélection départementale, avec 2 matchs contre ASCA et ASC CNES, les deux autres rencontres prévues ayant été annulées pour intempérie. Pierre-Jean expose le projet concernant le déplacement au CSIT de Barcelone la saison prochaine. Alors inscrivez vos joueurs à cette sélection.

◆ **Litiges** : (par Jean-Claude LECRU)

Un bilan des sanctions est joint à votre dossier : amélioration par rapport à la saison dernière. Sur 389 matchs arbitrés, 91 "sorties temporaires" (contre 115 la saison passée), 218 "avertissements" (contre 210) et 11 "exclusions" (contre 28). Notez qu'il n'y a pas eu de carton rouge en Excellence.

◆ **Bilan forfaits** : (par Jean-Claude LECRU)

Toutes compétitions confondues, nous avons eu 45 forfaits pour 437 matchs programmés (contre 35/452), soit 10% (contre 7). Trois équipes ont déclaré forfait général.

◆ **Licences** : (par Jean-Claude LECRU)

Les dépôts de licences se sont bien déroulés dans l'ensemble. Pour la saison prochaine, les renouvellements se feront directement par les dirigeants (voir le document joint au dossier de l'AG). Sachant qu'il faut 24 heures pour un renouvellement et 7 jours pour une nouvelle demande, prenez vos précautions pour que les joueurs soient qualifiés dans les temps.

Ces délais étant respectés, les joueurs pourront pratiquer avec une pièce d'identité ou la licence de la saison précédente.

- ❶ Les dépôts et retraits des licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours de la semaine, vous devrez téléphoner pour savoir si un membre est présent, ceci afin de ne pas venir pour rien.
- ❷ Les demandes de **licences incomplètes ne seront pas prises en compte**. Donc tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence en règle ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.

Dossier de demande de licence :

1) Nouveau joueur :

Demande de licence + carton blanc avec photo + photocopie pièce d'identité + chèque.

2) Renouvellement :

Demande de licence + inscription sur le site + chèque.

- ❸ Vous nous apportez les demandes individuelles des nouveaux licenciés ainsi les bordereaux de demande, ainsi que le chèque correspondant à la quantité de licences demandées. ATTENTION : **les photos d'identité** devront être **nouvelles, non photocopées et non redécoupées** sur l'ancienne licence. Elles devront **permettre l'identification** du joueur lors des rencontres et donc **TRES CLAIRES et NETTES**. **Toute autre photo sera automatiquement refusée et la licence non délivrée**.
- ❹ Utilisez le bon côté : celui sur lequel **n'est pas marqué** « ADHERENT ».
- ❺ Nous les enregistrons sur le site.
- ❻ Une fois imprimées, nous vous avertissons et vous avez **quinze jours** pour venir les **retirer** afin d'y mettre la photo et la signature. Passé ce délai, les joueurs concernés seront disqualifiés jusqu'au retrait des cartons licences.
- ❼ Une fois **retirées**, vous avez **un mois** pour nous les rapporter afin que nous les validions, Passé ce délai, les joueurs concernés seront disqualifiés jusqu'au retour de leurs licences.
- ❽ Dès que les licences sont validées, nous vous avertissons et vous avez **quinze jours pour venir les retirer** définitivement. Passé ce délai, les joueurs concernés seront disqualifiés jusqu'au retrait des licences validées.

Depuis l'informatisation des licences, le correspondant de l'association ainsi que les responsables des activités devront être obligatoirement licenciés, car pour remplir les champs correspondants sur le net, si ces personnes ne sont pas licenciées, le site ne les reconnaîtra pas et ne les prendra pas en compte.

Nous vous avons fourni trois exemplaires de demande de licence à chaque équipe, vous pouvez en faire des photocopies. Vous pouvez aussi les télécharger sur notre site, www.fsgt31.fr, **rubrique football à 11 ➔ actualités ➔ demande de licence**.

Pour une mutation, le joueur mutant remplira l'avis adéquat (disponible à la commission), le fera signer par le club quitté qui lui remettra sa licence ; le tout sera transmis à la commission pour établir la nouvelle licence.

Le responsable du club doit être en possession d'un certificat médical pour chaque joueur. Aucune licence ne sera **établie** avant que la commission ne soit en possession du **formulaire d'attestation médicale**.

En ce qui concerne le règlement des licences, **évittez de nous donner une multitude** de chèques. Faites nous en un global pour chaque dépôt.

Si vous prenez des licences sans l'assurance FSGT, vous devez nous fournir **la ou les attestations des assurances concernées**.

Le tarif des licences est le suivant :

- ☛ **38 €** avec assurance,
- ☛ **35 €** sans assurance.

Pour les licenciés évoluant dans d'autres disciplines d'un autre club, il y a des règles à respecter, des autorisations.

Concernant les échanges « foot à 11-foot à 7 », il existe des quotas: **trois joueurs** de foot à **11** peuvent jouer dans une **équipe de foot à 7**. **Quatre joueurs** de foot à **7** peuvent être utilisés dans une rencontre de **foot à 11**. De plus, si la discipline existe déjà dans le club, le licencié ne pourra pas pratiquer dans un autre club. Soyez vigilants sur ce point afin d'éviter tout litige.

Nous vous avons fourni un « pense bête » afin que vous ne vous trompiez pas pour vos demandes de licence.

◆ **La saison prochaine** : (par Patrick FINKBEINER)

⚙️ **Augmentations :**

Pour la saison 2018-2019 la commission n'applique pas d'augmentation à ses tarifs d'affiliation (sous réserve de l'augmentation des tarifs fédéraux). La seule augmentation concernera les frais d'arbitrage.

⚙️ **Rappels importants :**

⚙️ **Frais d'arbitrage :**

En ce qui concerne les frais d'arbitrage, la règle dit que vous devez régler l'arbitre **avant le match**. Cependant, si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas de l'indemniser après le match. Soyez vigilants sur ces indemnités afin d'éviter des pénalités préjudiciables que nous appliquerons automatiquement si en dernier lieu, l'indemnité ne parvient pas le lundi qui suit la rencontre.

Nous vous donnons les nouveaux montants **44€** : 8€ d'indemnité d'arbitrage, et 36€ de frais de déplacement (soit **22€ par équipe pour 1 arbitre**).

⚙️ **Engagements :**

En ce qui concerne les engagements, ceux-ci ne seront pris en considération qu'aux conditions suivantes : **trois chèques** avec votre inscription

- 1) Formulaire d'affiliation renseigné + chèque de l'affiliation,
- 2) Formulaire d'engagement renseigné + chèque de tous les engagements, (en y incluant la participation aux frais postaux pour ceux qui désirent recevoir le bulletin par mail),
- 3) Chèque de provision correspondant à la situation de l'équipe vis-à-vis de l'arbitrage.

Et ceci à renvoyer **avant le 30 juillet**.

Chaque année il y a des confusions de la part de certains en ce qui concerne les chèques de provision. Alors prenez bien soin de nous faire ces trois chèques.

IMPORTANT : La totalité de la fiche info ainsi que l'affiliation doivent être envoyés au comité et non à la Fédération à Paris. Chaque année la fédération est obligée de nous en renvoyer. Vous ne devez envoyer quelque document que ce soit à la Fédé. C'est nous qui nous en chargeons.

⚙️ **Important:**

Ne mettez pas de date sur les chèques de provision (validité réduite à six (6) mois).

⚙️ **Terrains et horaires des rencontres :**

Cette saison, la plupart des équipes ont tenu leur engagement concernant la ponctualité. Nous vous en remercions et appelons les quelques équipes encore dissidentes à faire un petit effort.

🌀 Feuilles de match :

Pour éviter tout litige :

❶ Réclamer auprès de l'arbitre l'exemplaire correspondant (original au vainqueur ou recevant en cas de match nul, double au perdant ou visiteur en cas d'égalité).

❷ Envoyer **sous 48 heures** cet exemplaire à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction « tombe » sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

🌀 Vérifications feuilles de match :

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, aucune réclamation concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

🌀 Joueurs suspendus :

Concernant les joueurs suspendus à cheval entre deux saisons, pour que cette suspension suive son cours, il faut prendre la licence dès le début de saison. Sinon, elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée à la commission (Art 31-§E13).

🌀 Respect des couleurs : (Art 14 - § A)

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des **deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le memento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🌀 Renvoi des feuilles de match :

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance). Pour les autres jours, vous devez les envoyer dans les 48 heures. Une tolérance vous est accordée cependant pour qu'elle nous arrive avant le lundi midi.

❷ COMPTE RENDU FINANCIER : (par José MARTINEZ)

La bonne santé financière de la commission permet de reconduire les tarifs.

Le bilan financier est joint au dossier de chaque club, José complète par quelques précisions sur les divers postes.

❸ COMPTE RENDU D'ARBITRAGE : (par Patrick FINKBEINER)

Quatre candidats à la formation, **trois** ont réussi brillamment l'examen. Un arbitre vient de l'autre fédération après avoir réussi son examen FSGT. Nous avons donc un effectif de **27 arbitres**.

👏 Nous vous rappelons que pour être **représentatif**, un arbitre doit faire au moins **deux matchs par mois**. Nous préconisons qu'il en fasse trois afin d'améliorer la qualité des désignations.

❹ DEBAT :

Au cours du débat, deux questions importantes ont été exposées.

La première a mis en avant la possibilité d'appliquer la règle existante en Coupe Auguste Delaune : la suppression du tacle. Après un des échanges fort positifs, il a été sollicité de mettre au vote de l'assemblée l'application de cette règle.

Le deuxième sujet abordé concerne l'arbitrage à deux. Il a été demandé la possibilité de fournir des assistants bénévoles par les clubs lors des rencontres afin d'apporter une aide complémentaire aux arbitres. Là aussi, après des échanges très animés, il a été décidé de le soumettre au vote.

Certaines équipes ont aussi demandé d'être prévenu à l'avance lorsqu'il est prévu un arbitrage à deux, afin de pouvoir le budgétiser. Une réponse positive leur a été rendue par la commission.

⑤ **APPROBATION DES DIFFERENTS COMPTES-RENDUS :**

L'approbation des différents comptes-rendus est soumise au vote à main levée :

Compte rendu d'activité : **91** pour, à l'unanimité.

Compte rendu financier : **91** pour, à l'unanimité.

Compte rendu d'arbitrage : **91** pour, à l'unanimité.

⑥ **ELECTION DU BUREAU :**

Marcel MARTINS (AJ SAINT EXUPERY) nouveau candidat.

96 mandats, **91** suffrages exprimés.

Pierre-Jean BERNARD : 90 voix,

Ulysse BUU : 88 voix,

Bruno CADART : 91 voix,

Dorian CADART : 91 voix,

Patrick FINKBEINER : 90 voix,

Jean Claude LECRU : 91 voix,

José MARTINEZ : 88 voix,

Marcel MARTINS : 91 voix,

Joseph RICART : 87 voix,

Laurent SARDA : 91 voix,

René SILHOL : 91 voix.

Tous les candidats sont élus.

RESULTATS CONCERNANT LES QUESTIONS POSEES AU COURS DU DEBAT ET SOUMIS AUX VOTES DE L'ASSEMBLEE :

❖ Suppression du tacle dans toutes nos compétitions :

Pour : 21 voix,

Contre : 63 voix,

Sans avis : 7 voix.

Le tacle est maintenu dans nos compétitions.

❖ Mise en place des arbitres assistants bénévoles au cours de l'arbitrage à deux :

Pour : 30 voix,

Contre : 52 voix,

Sans avis : 9 voix.

Pas de mise en place d'arbitres assistants bénévoles lors de l'arbitrage à deux. Un sondage sera réalisé parmi le corps arbitral et le bilan vous sera communiqué.

⑦ **QUELQUES CONSEILS :**

Avant de passer à la remise des récompenses, quelques derniers conseils sont rappelés, afin d'éviter des petits désagréments la saison prochaine.

⚙ **Rôle des dirigeants :**

Le rôle des dirigeants est de calmer et retenir leurs joueurs et non pas de les exciter.

Les remplacements tournants ont été instaurés en partie dans ce but.

⚙ **Match remis :**

Lorsqu'un match est remis, et que vous avez deux équipes dans votre club, vous devez faire attention à la journée de Championnat correspondant à ce match remis. En effet, un joueur ne pouvant pas jouer dans les deux équipes la même semaine, il faudra vérifier lors de ce match remis qu'il n'a pas participé à la rencontre de l'autre équipe au cours de la journée correspondante. Alors soyez vigilants sur ce point.

⚙ **Feuilles de match :**

Il faut à tout prix faire des efforts pour remplir la feuille de match (inscrire les noms en premier et en majuscules) dans les meilleurs délais par le club recevant afin que le club visiteur puisse l'utiliser correctement à son tour. **Surtout, veillez à ne pas la remplir pliée.**

⚙ **Les bulletins :**

Les bulletins ne servent à rien si vous ne les lisez pas et nous remarquons (suite aux questions que vous nous posez), que vous êtes lisez uniquement les résultats et le calendrier, et ce dernier pas toujours attentivement.

Nous en faisons un toutes les semaines, et vous avertissons quand il n'y en a pas. Alors si vous ne l'avez toujours pas reçu le vendredi, contactez la commission pour vous renseigner.

Sans retour de votre part, nous ne pouvons pas savoir que vous ne l'avez pas reçu et considérons que vous avez pris connaissance des informations s'y trouvant.

Ⓢ **MODIFICATIONS POUR LA SAISON PROCHAINE :**

⚙ **Forfaits constatés sur le terrain :**

Pour rester dans notre logique d'éviter les forfaits et de faire jouer les équipes, le forfait d'une équipe ayant débuté le match mais ne pouvant plus continuer par manque de joueur, ne sera pris en compte pour déclarer une équipe « forfait général ».

Ⓢ **REMISE DES RECOMPENSES :**

Comme les saisons précédentes, la Commission a récompensé en priorité la « Sportivité ».
Comme chaque saison, les équipes absentes à l'Assemblée ou étant parties avant la remise des récompenses, ne peuvent prétendre à leurs récompenses.

Les équipes récompensées en championnat (coupe + ballon):

Division Promotion Honneur : LES VIEILLES CANAILLES (3^{ème}), TOULOUSE SA (2^{ème}), IO TEAM (1^{ère}).

Division Honneur : AS ST LOUP CAMMAS (3^{ème}), FSGT AUCAMVILLOISE (2^{ème}), ALTRAN FOOT (1^{ère}).

Division Promotion Excellence : FC POTO (3^{ème}), MECAPROTEC FC (2^{ème}), ATHLETICO TOLOSA A (1^{ère}).

Division Excellence : ASEAT (3^{ème}), AJ SAINT EXUPERY (2^{ème}), USEMA COLOMIERS (1^{ère}).

Les équipes récompensées en Coupe de la Ligue (coupe + ballon):

Demi-finalistes Ligue: USEMA COLOMIERS et AJ SAINT EXUPERY.

Finaliste Coupe de la Ligue : FC POTO.

Vainqueur Coupe de la Ligue : LES SHADOCKS DE SEILH.

Les équipes récompensées en Coupes Départementales :

Demi-finalistes Coupe de Printemps : TOLOSA FOOT SYSTEM et ATHLETICO TOLOSA A (coupe+ballon).

Finaliste Coupe de Printemps : MISTRAL P.L. (parti avant la remise, non récompensé).

Vainqueur Coupe de printemps : ALTRAN FOOT (coupe + trophée + ballon).

Demi-finalistes Coupe de Haute-Garonne : FSGT AUCAMVILLOISE et LES VIEILLES CANAILLES (coupe + ballon)

Finaliste Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : USEMA COLOMIERS (coupe + ballon).

Vainqueur Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : MECAPROTEC FC (coupe + trophée + ballon).

Les équipes récompensées en Coupes Occitane :

Demi-finalistes Coupe Occitane : SB SPORT FC et FC POTO (coupe+ ballon).

Finaliste Coupe Occitane : IO TEAM (coupe+ ballon).

Vainqueur Coupe Occitane : USEMA COLOMIERS (coupe + trophée + ballon).

L' équipe récompensée en Coupe de France Auguste Delaune :

L'équipe du comité ayant été le plus loin en Coupe Delaune, 1/8^{ème}, reçoit un ballon : US LABEGE.

Les récompenses de la Commission :

Clubs ou dirigeants qui, de l'avis de la Commission œuvrent pour garder l'esprit FSGT dans nos compétitions, et qui sont sans reproche au point de vue administratif (trophée Pendule + ballon):

AJ SAINT EXUPERY, ATHLETICO TOLOSA a et ALTRAN FOOT.

Le Challenge de la Sportivité (Coupe Delaune):

3^{ème} MISTRAL P.L. (parti avant la remise, non récompensé).

2^{ème} SOPRA FOOT (ballon).

1^{ère} SB SPORT FC (ballon).

Le Challenge de la Sportivité:

20^{ème} DYNAMO FC (un ballon).

19^{ème} FA ROQUES (un ballon).

18^{ème} PASPORT (un ballon).

17^{ème} USEMA COOMIERS (un ballon).

16^{ème} USA FOOT(un ballon).

15^{ème} ALTRAN FOOT (un ballon).

14^{ème} MECAPROTEC FC (un ballon).

13^{ème} SB SPORT FC (un ballon).

12^{ème} AS DRT (deux ballons).

11^{ème} ASC CNES (deux ballons).

10^{ème} IO TEAM (deux ballons).

9^{ème} ATHLETICO TOLOSA B (deux ballons).

8^{ème} MISTRAL P.L. (absent lors de la remise des récompenses).

7^{ème} AJ SAINT EXUPERY (sac +drapeaux+ 2 ballons).

6^{ème} ASCA (sac +drapeaux+ 2 ballons).

5^{ème} ATHL TOLOSA C (4 ballons).

4^{ème} US CAF (shorts + ballon).

3^{ème} TOLOSA FOOT SYSTEM (shorts + ballon).

2^{ème} ATHLETICO TOLOSA A (maillots).

1^{ère} SOPRA FOOT (maillots + porte-clefs).

La Sportivité Clubs :

Nous avons demandé aux équipes de chaque poule de voter pour les équipes de leur groupe qui leur semblaient le plus en accord avec la Sportivité ainsi que parmi toutes celles qu'elles ont rencontrées ; Certaines équipes n'ont pas répondu, c'est dommage car elles étaient gagnantes.

Voici vos choix :

Promotion Honneur : TOLOSA FOOT SYSTEM (trophée + ballon).

Honneur : FSGT AUCAMVILLOISE (trophée + ballon).

Promotion Excellence : MECAPROTEC FC (trophée + ballon).

Excellence : ATHLETICO TOLOSA A (trophée + ballon).

La Sportivité Clubs Générale:

- 3^{ème} TOLOSA FOOT SYSTEM (trophée + ballon).
- 2^{ème} LES SHADOCKS DE SEILH (trophée + ballon).
- 1^{ère} ALTRAN FOOT (trophée + ballon).

Le Challenge de la Sportivité Arbitres:

Nous avons aussi demandé aux arbitres de nous indiquer tout au long de l'année les équipes les plus agréables à arbitrer.

Voici le résultat :

- 20^{ème} ASCA.
 - 19^{ème} FSGT AUCAMVILLOISE.
 - 18^{ème} ATHLETICO TOLOSA A.
 - 17^{ème} LES SHADOCKS DE SEILH.
 - 16^{ème} PASPORT.
 - 15^{ème} LES VIEILLES CANAILLES.
 - 14^{ème} AJ SAINT EXUPERY.
 - 13^{ème} IO TEAM.
 - 12^{ème} ALTRAN FOOT.
 - 11^{ème} TOULOUSE SA.
 - 10^{ème} FONBO FC.
 - 8^{ème} ATHLETICO TOLOSA C.
 - 8^{ème} US CAF.
 - 7^{ème} MISTRAL P.L.
 - 6^{ème} SOPRA FOOT.
 - 5^{ème} FC POTO.
 - 4^{ème} USA FOOT.
 - 3^{ème} ATHLETICO TOLOSA B (trophée + ballon).
 - 2^{ème} MECAPROTEC FC (trophée + shorts).
 - 1^{ère} TOLOSA FOOT SYSTEM (trophée + maillots).
- Notez que cette équipe l'avait gagné déjà il y a deux ans.

Félicitations à tous pour votre sportivité.

68 ballons ont été offerts, 3 jeux de maillots, deux jeux de shorts et diverses coupes.

MERCI à nos partenaires, **François MARTINEZ**, dépositaire de la marque JOMA, et **Sauveur HURTADO**, de l'entreprise SELALI pour leurs collaborations dans toutes ces dotations.

Ⓢ CLOTURE DE L'ASSEMBLEE :

Nous concluons en vous rappelant notre satisfaction concernant l'ambiance qu'il y a au cours de nos rencontres et vous souhaiter de continuer dans cette voie là.

Bonnes vacances et à la saison prochaine.

Les nombreux participants à l'Assemblée

